CONECT

Confédération des Entreprises Citoyennes de Tunisie

كنفدرالية المؤسسات المواطنة التونسية

Conférence
Accés de la PME
au financement en Tunisie

2015

Rapport de synthèse

1. Problématique de l'étude

L'objectif de cette étude est de faire ressortir la problématique et la complexité de l'accès au financement de la PME tunisienne et ce en vue de proposer des amendements à la législation en vigueur ou la mise en place d'instruments financiers mieux adaptés aux besoins de la PME.

Les axes de financement examinés sont essentiellement les suivants:

- Le financement de la restructuration financière par augmentation de capital en vue du renforcement des capitaux propres afin d'assurer la pérennité de l'entreprise,
- Le financement de l'immatériel (campagnes marketing, achat d'études, formation technique, certification assurance qualité…..)
- Le financement du développement de l'export (les voyages de prospections, la participation à des salons spécialisés, les outils marketing tels que site web, plaquettes, brochures, plateforme e commerce….),
- Le financement de l'internationalisation de l'entreprise sur les marchés africains en l'occurrence (limitation dans les transferts de devises et difficultés d'obtenir des garanties bancaires à l'étranger),
- Le financement des entreprises offshores,
- Le financement de la transmission d'entreprise (familiale en l'occurrence),
- Le financement des entreprises du secteur TIC,
- Le financement de l'exploitation de la PME (la circulaire 87/47 qui limite les crédits à court terme tel que le crédit par caisse pertinence des ratios.

Tel que ressorti dans l'étude, la CONECT compte œuvrer pour la promotion de fonds d'investissement et de SICAR spécialisés qui apporteraient des financements adaptés aux besoins spécifiques de la PME. Ces SICARS ou fond d'investissement pourraient prendre les formes suivantes: (i) une SICAR ou fond d'investissement dédié à la restructuration financière de la PME, et (ii) une SICAR Capital ou fond spécialisé dans la transmission d'entreprise (Fond de retournement sectoriel).

De plus il est nécessaire de faciliter l'implantation à l'étranger de la PME tunisienne qui souhaite développer ses marchés ainsi que le financement des entreprises offshores (des lignes de crédit spécifiques).
Il est opportun de revoir la pertinence de la circulaire de la BCT 87/47 ainsi que la loi 95/34 de 1995 régissant l'entreprise en difficulté.
De même cette étude a été l'occasion de vérifier le degré d'Information des PME quant aux lignes de crédit et instruments financiers disponibles.

2. Principaux résultats de l'enquête

Un échantillon de 554 PME a été ciblé sur la période de mars – avril 2015 couvrant les 24 gouvernorats, dont 15,4% dans les régions du nord ouest, sud ouest et centre ouest, 13% dans le nord est, 33,1% dans le centre est et 39% dans le grand tunis. Les PME interrogées exercent à hauteur de 62,3% dans le secteur des services et 37,7% dans celui de l'industrie, dont 89,7% à participation étrangère.

Au niveau du climat des affaires, divers degrés de perception ont été soulignés comme posant une contrainte majeure au développement des PME, avec 45,8% pour l'insécurité, 44,9% pour la corruption, 30,7% pour le cadre macroéconomique et réglementaire, 28,9% pour les procédures administratives et judiciaires, 26% pour l'environnement fiscal, 24,5% pour les conditions d'accès au financement, 22,9% pour les défauts d'infrastructure, 22,9% pour la disponibilité des ressources humaines et 16,8% pour les pratiques de marché. En particulier, au niveau des freins au financement, la contrainte de l'insuffisance des garanties bancaires a été citée à 68,8% des PME interrogées. Cet obstacle à l'accès au financement est plus prononcé au niveau du secteur des TIC (83,4%) qu'au niveau de celui des services (69,8% ou de l'industrie (68,2%).

En même temps, bien que le secteur bancaire et le leasing représentent près de 92% du financement des entreprises en général, contre environ 8% pour le marché financier, les concours bancaires adressés particulièrement aux PME restent de faibles proportions (15%) avec des perceptions, à hauteur de 90,6% de coûts élevés des crédits et, de 83,4% d'une faible souplesse des banques pour la mobilisation des fonds requis. Cette situation contraste avec le fait que les 52,5% des PME interrogées ne sont pas prêtes à faire croître le capital à travers de nouveaux actionnaires.

Autres que les crédits classiques, les PME recourent à hauteur de 13,9% à l'autofinancement contre de faibles sollicitations d'autres instruments financiers, tels que les SICAR (3,6%), alors même que seulement 8,1% ont tenté de recourir à la BFPME et 7,6% à la BTS. L'accès au financement des entreprises off-shore ou à l'exportation reste mineur, avec respectivement 1,8% et 2,9% des PME interrogées, ce qui pose le problème structurel d'absence d'appui à leur internationalisation.

Au niveau réglementaire, 54,3% des PME soulignent la faible pertinence opérationnelle de la circulaire BCT N°87-47 réglementant les crédits bancaires alors que 61,8% notent que la législation actuelle des activités des SICARS est un frein majeur à leurs activités de financement.

3. Recommandations de la CONECT pour lever les obstacles de l'accés des PME au financement

1. Renforcer les mécanismes de garanties financières à l'instar de la SOTUGAR et envisager d'étendre ces mécanismes aux assurances privées en vue d'instaurer l'assurance insolvabilité.
2. En ce qui concerne la SOTUGAR, revoir la réglementation en vigueur, et notamment la limitation de la garantie aux entreprises ayant un âge inférieur à 3 ans pour les crédits d'exploitation.
3. Relever éventuellement le taux de dédommagement des banques et des SICARS en cas de sinistre tout en identifiant de nouveaux mécanismes financiers pour renflouer les ressources de la SOTUGAR.
4. Revoir la procédure de paiement des banques dès la constatation du sinistre, et ce de telle façon à raccourcir le délai d'indemnisation au maximum .
5. Création d'un fonds d'investissement dédié à la restructuration financière afin de renflouer le fonds de roulement des PME par la voie d'augmentation de capital, et ce indépendamment de l'implantation de la PME dans une zone de développment régional ou non. On pourrait citer l'expérience initiée par le Ministère de l'Industrie, le Ministère des Finances et la Banque Centrale de Tunisie (BCT) en 2010 pour la création d'un fonds de restructuration financière des PME (Taahil Invest et Taahil Credit).
6. Inviter les bailleurs de fonds et les partenaires financiers de la Tunisie à opérer des prises de risque directes avec les PME, et ce à travers aussi bien des véhicules d'investissement dédiés que par l'octroi de crédits directs aux entreprises qui ne sont pas éligibles au cadre des lignes de crédit accordées aux banques tunisiennes, après accord de la BCT.
7. Renforcer le rôle de la BFME en élargissant son champ d'activités au financement de l'exploitation et pas seulement de celui de l'investissement.
8. Etudier l'opportunité de création d'une banque spécialisée dans le financement des TIC, ou, au moins, création au sein de la BFPME d'un département dédié.
9. Assouplir la réglementation des crédits bancaires afin de permettre aux banques d'offrir des financements adéquats des activités de prospection et de marketing, aussi bien sur le marché local qu'international, en vue de développer les ventes des PME tunisiennes.
10. Instaurer au niveau des banques des systèmes performants de notation des PME pour mieux évaluer les risques, ce qui permettra de mieux corréler le risque à la tarification bancaire et inciter les entreprises à renflouer leurs capitaux propres pour baisser le coût de financement.
11. Renforcer dans le même sens le développement de bureaux de crédits privés.

12. Mettre en œuvre des actions de communication pour inciter les PME à recourir au financement à travers la bourse des valeurs mobilières, à l'instar du programme national d'assistance au recours au marché financier qui a été instauré en 2007 entre le conseil du marché financier et le Ministère de l'Industrie.
13. Permettre d'assouplir la réglementation de l'octroi des garanties bancaires et des cautions par les banques tunisiennes à leurs correspondantes étrangères lors des demandes d'octroi de crédits d'exploitation et de gestion par ses dernières aux filiales de PME tunisiennes à l'étranger. On pourrait envisager la substitution du contrôle à priori de la BCT (formulaire F2) par un contrôle à posteriori.
14. Assouplir les autres moyens de financement de l'internationalisation des PME par la libéralisation des conditions de réexportation des avoirs en devises rapatriés à l'occasion de marchés d'exportation.
15. Revisiter le cadre juridique régissant les investissements à l'étranger et notamment la circulaire BCT N°2005-5 telle que modifiée par les circulaires 2007-08 et 2009-09 pour créer des champions régionaux et accompagner les PME tunisiennes dans leur développement à l'international, devenu une condition sine qua non de leur survie dans l'environnement hautement concurrentiel d'aujourd'hui.
16. Une plus grande souplesse en matière de gestion des comptes en devises permettra de lever les obstacles à l'utilisation des devises destinées à l'exploitation des entreprises opérant à l'étranger.
17. Assouplir la réglementation en matière de financement des entreprises off-shore en Tunisie et des investissements étrangers afin d'optimiser l'attractivité des IDE.
18. Introduire au niveau des banques une meilleure offre dédiée aux PME et de nouveaux instruments innovants de financement, tout en assurant une spécialisation PME des chargés d'affaires.
19. Renforcer le rôle des centres d'affaires et des centres techniques en vue d'accompagner les PME dans l'élaboration dans leur plans d'affaires.
20. Réduire le coût des lignes de crédit dédiées à la PME, et ce notamment en veillant à réduire le taux de couverture du risque de change décidé par le Ministère des Finances .
21. Inciter la BCT à mettre en œuvre des mesures concrètes pour baisser le coût du financement accordé à la PME.
22. Il faudrait que la BCT incite les banques à financer la PME en instaurant des mesures dédiées.
23. Revoir la circulaire BCT N°87-47 réglementant les crédits bancaires de manière à mieux tenir compte des besoins spécifiques des PME et instaurer de nouveaux crédits pour le financement du besoin en fonds de roulement pour les PME exerçant dans les secteurs des services et du commerce.

24. Améliorer la loi régissant les fonds d'investissement à capital risque (FCPR) pour améliorer le financement des PME et l'accompagnement des projets, en permettant notamment aux FCPR locaux d'intervenir en dehors de la Tunisie à hauteur des fonds étrangers investis dans leur capital, et d'aider ainsi les entreprises à s'internationaliser en apportant leurs expertises dans le financement au sens large, leurs expériences des marchés étrangers et leurs réseaux pour accéder à un savoir-faire ou une technologie.

25. Adopter, au niveau du private equity (capital investissement) et du capital risque, une législation plus flexible pour développer le capital amorçage, de retournement et de transmission.

26. Développer l'industrie du capital investissement et mettre en place, au travers de la CDC Tunisie, une politique de fonds avec un effet de levier de 1 pour 5 et d'entraînement des investisseurs privés/institutionnels (locaux et étrangers), pour (i) créer des fonds régionaux/sectoriels et/ou thématiques couvrant l'ensemble du cycle de vie de l'entreprise (amorçage, création, développement, retournement, transmission) et (ii) encourager de nouvelles équipes de gestion, les aider dans la structuration des fonds, et accompagner leur croissance en vue d'atteindre une taille critique

27. Utiliser le levier réglementaire et notamment fiscal pour améliorer le cadre légal en vigueur et mettre en place un dispositif incitatif, clair, stable et prévisible et renforcer le rôle aujourd'hui insuffisant du Capital Investissement dans le financement de la création d'entreprises et l'accompagnement des PME. Ceci est essentiel voire déterminant pour encourager les investissements dans cette classe d'actif, et favoriser le développement de cette forme de financement et de cette « industrie ».

28. Reformer le secteur des assurances en développant les mécanismes d'épargne longue notamment à travers les produits d'assurance vie, et canaliser cette épargne vers le financement de l'économie réelle.

29. Dynamiser le marché financier et notamment le marché obligataire (instauration d'un marché secondaire et d'une courbe de taux) pour en faire un instrument pour le financement de la PME et ce en développant l'offre (à travers l'introduction/privatisation des entreprises publiques par ex) et la demande (en incitant les institutionnels à investir en bourse ou en donnant la possibilité aux étrangers de dépasser les plafonds règlementaires dans le capital des sociétés …)

CONTACT CONECT

conect@conect.org.tn

Tel : +216 31 330 330
Fax : +216 71 23 10 59
Adresse : 08, rue Imam Ibn Hanbal 1004 El Menzah1, Tunis

Site web : www.conect.org.tn